

Affaire suivie par :  
Vincent Lagarde  
Téléphone : 05 61 55 66 06  
[saje@univ-tlse3.fr](mailto:saje@univ-tlse3.fr)

**Décision n° 2019-JPV-655**

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection  
des représentants des doctorants au conseil de l'OMP  
– scrutin du 29 janvier 2019.

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L712-2, L713-1, L.713-3, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu** le code de l'éducation dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 6 ;
- Vu** les statuts de l'OMP ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier;
- Vu** la décision 2019-JPV-653 portant organisation des élections des représentants des doctorants au conseil de l'OMP ;
- Vu** la décision n° 2019-JPV-654 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

## DECIDE

### Article 1 : représentants des doctorants

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 29 janvier 2019, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

- Inès NAIR
- Ségolène RABIN

### Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

### Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites de l'OMP, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2019



Professeur Jean Pierre VINEL